

CTM du 4 mai 2020

La reprogrammation des concours et examens professionnels des MTES-MCTRCT

La période de confinement a fortement impacté l'organisation des concours prévus durant le second trimestre 2020, obligeant à reporter une partie d'entre eux et à en simplifier les épreuves. Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette reprogrammation ont été d'éviter de trop reporter les concours, afin d'éviter une attente trop longue pour les candidats, pour les membres de jury et pour éviter d'impacter les rentrées des écoles lorsqu'une formation initiale précède l'affectation dans les services.

La simplification des épreuves s'appuie sur les dérogations permises, dans le contexte du covid19, par les articles 24 et 25 du décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19).

S'agissant des conditions sanitaires garantissant la sécurité des candidats, des membres du jury et des agents organisateurs, le bureau des concours est en train de rédiger avec l'aide de la sous-direction PSPP responsable de la politique de prévention ministérielle, des fiches de consignes sanitaires à leur attention. Parallèlement, un tableau de recensement des besoins matériels en équipements de protection sanitaire est en cours de réalisation.

Les concours dont les épreuves ont été reportées/simplifiées sont les suivants :

- **Architecte urbaniste de l'Etat (AUE)**: épreuves écrites réalisées aux dates prévues. Epreuves orales prévues les 29 juin au 3 juillet.

Suppression de toutes les épreuves orales sauf l'entretien avec le jury, ce qui permet de pouvoir la réaliser à la grande arche. Le ministère de la Culture a donné son accord.

- **Chargés de recherche-directeur de recherche** : épreuves orales prévues du 25 au 29 mai maintenues. Mais plan B en réflexion du 31 août au 4 septembre sur proposition du président de jury qui consulte les membres de jury. Une seule épreuve orale (entretien). Calendrier en attente de fiabilisation.
- **Administrateur des affaires maritimes** : épreuves écrites reportées du 3, 4, 5 juin. Epreuves orales simplifiées, un seul grand oral maintenu ainsi que l'épreuve de sport. Du 24 juillet (sport) au 31 juillet.

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

27 mars 2020

- **Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) interne** : épreuve écrite du 19 mars reportée le 4 juin et oraux du 6 au 10 juillet.
Admission fin juillet.

IPEF externe : admission : une épreuve écrite de 2h (dossier) le 2 juin et un oral d'entretien du 15 au 19 juin.
- **Secrétaire administratif (SACDD interne-externe) contrôle des transports terrestres**: deux épreuves écrites prévue fin mars reportées au 2 juin, oraux reportés du 14 au 18 septembre.
Anglais oral imposé et suppression des autres langues.
Le concours de secrétaire administratif-administration générale dépend d'un calendrier interministériel piloté par la DGAFP et le ministère de l'Education Nationale, les nouvelles dates ne sont pas connues.
- **Technicien supérieur du développement durable interne externe** : épreuves orales prévues du 22 au 26 juin et épreuve de sport le 17 juin.

La communication des nouvelles dates de concours :

- Pour préparer les dates de report, il a fallu s'assurer de la disponibilité des salles à l'extérieur de la grande arche, de la disponibilité des membres de jury et en cas de suppression d'épreuve de l'adhésion des présidences de jury.
- Les travaux de réécriture des arrêtés d'organisation des concours concernés et des arrêtés d'ouverture sont en cours.
- Un message spécifique a été réalisé sur le site internet du bureau des concours pour informer les candidats, les écoles et les centres d'examen et une actualisation de chaque calendrier de concours impactés a été faite sur le site.
- Les nouvelles convocations des candidats et des membres de jury sont en cours d'envoi via un mode dématérialisé et avec l'utilisation de la signature électronique.

Les difficultés auxquelles doit faire face le bureau des concours :

- Possible difficulté de déplacements interrégionaux, d'hébergement et de restauration pour les candidats et les membres de jury situés hors Ile de France. Les modalités de faire passer des épreuves écrites sur plusieurs sites pour respecter les règles de distanciation ou des oraux en visio sont à l'étude.